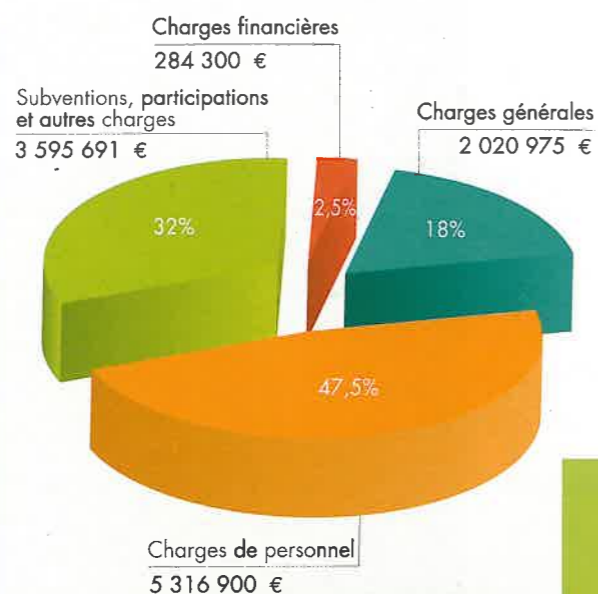


Réduire la voilure **pour maintenir le cap**



Budget 2009 :
les dépenses de
fonctionnement

Face à des recettes en baisse dans une conjoncture économique défavorable, la collectivité accentue sa démarche de maîtrise des charges et fait évoluer sa fiscalité.

➔ Assurer la continuité

Même s'il est plus difficile de monter des opérations de lotissement pouvant soutenir le budget communal et l'investissement local, la commune doit continuer d'investir, pour ses habitants, mais aussi pour les entreprises touchées elles aussi par la crise (73% de la commande publique assurés par les collectivités locales).

Le budget doit en outre assurer la continuité des opérations engagées (Jardinière, salles municipales, groupe scolaire) et les dépenses ordinaires.

Le programme d'investissement 2009 est ainsi adapté à la conjoncture, qui invite, certes, à la prudence, mais en aucun cas au renoncement.

➔ Dans un contexte difficile

Les effets de la crise économique se font sentir pour la commune aussi. En deux ans, elle a perdu près de la moitié de ses recettes tirées du produit des jeux du Casino et des droits de mutation sur les transactions immobilières. Il faut y ajouter une dotation d'État en baisse et les conséquences de la tempête de janvier sur les différents budgets de la commune.

Pour faire face, deux leviers peuvent être utilisés : les efforts de la collectivité et le recours à la fiscalité.

Le budget 2009 est marqué par ce qu'on appelle un effet de ciseau : alors que les recettes (redevance du casino, droits de mutation, dotation de l'État) baissent très sensiblement, les charges de personnel progressent (augmentation mécanique liée au statut des personnels) dans toutes les communes (50% en moyenne des dépenses de fonctionnement).

Il faut ajouter à ce contexte déjà

difficile le coût direct de la tempête de janvier et ses conséquences pour le budget "Forêt" (manque à gagner sur la vente des bois et subventions supplémentaires) et le budget "campings" (travaux de remise en état).

Cette baisse de la capacité de financement de la commune impose de contenir les charges générales et de dégager des recettes de substitution.

La commune poursuit ses efforts

Dans cette période, il est plus que jamais nécessaire de maîtriser l'évolution des dépenses. La commune s'attache à poursuivre l'effort entamé depuis plusieurs années.

Tout en tenant compte de l'évolu-

tion des charges sociales sur le poste "Personnels", la municipalité reste fidèle à ses engagements : **elle continuera de mettre en œuvre et de proposer des services de qualité pour tous les Capbretonnais.**

Adapter la fiscalité

Le produit fiscal 2009 vient en complément des autres recettes pour financer les services et les équipements de la commune, et assurer l'équilibre du budget.

Taux 2009

- Taxe d'habitation : 10,18%
- Foncier bâti : 11,21%
- Foncier non bâti : 18,62%

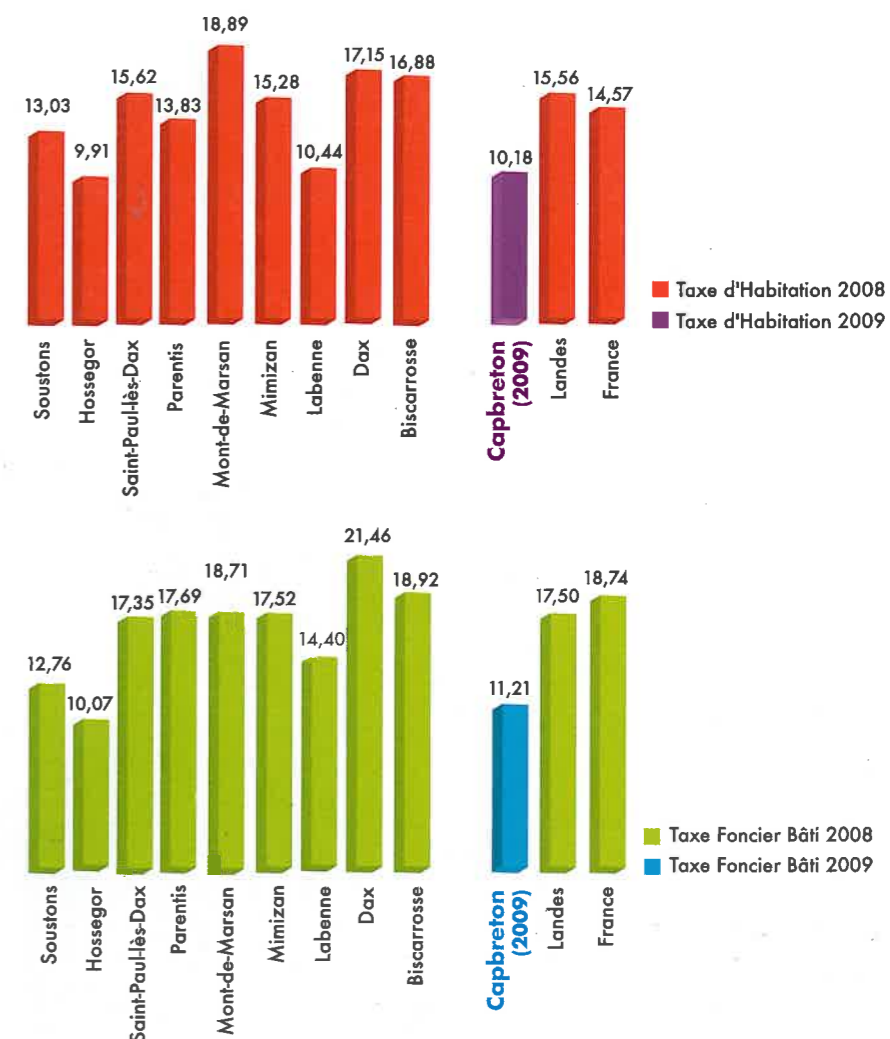
Ces taux restent très en dessous de ceux des villes de même catégorie et de la moyenne des communes du département (tableaux ci-dessous).

Les taux moyens des communes

landaises sont supérieurs aux nôtres, de 53% pour la taxe d'habitation et de 56% pour le foncier bâti (sans préjuger des éventuelles augmentations 2009 des autres communes).

À Capbreton, la fiscalité reste donc modérée, eu égard au niveau d'équipements de la commune et aux services rendus ou proposés aux habitants et aux familles.

À titre d'exemple, la collectivité prend à sa charge plus de 60% du coût des services et des prestations aux familles (2 238 871 €).



Les taux 2009 de Capbreton restent modérés. Ils sont ici comparés aux taux 2008 de communes landaises et aux moyennes départementale et nationale